

RAPPORT N° 94/4-14  
au Conseil Municipal

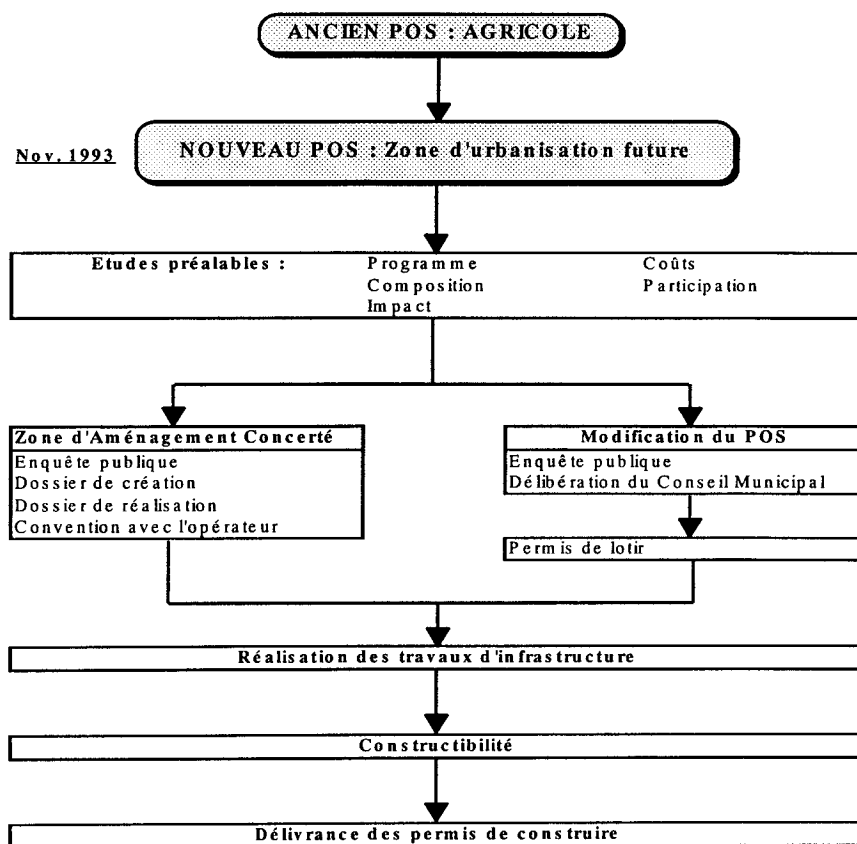
OBJET

**ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT  
DE LA MONTEE DES ANANAS - BOIS DE NEFLES**

Lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols, le groupe de travail avait proposé le déclassement en zone NA de la Montée des Ananas (en particulier le foncier de la SIDR).

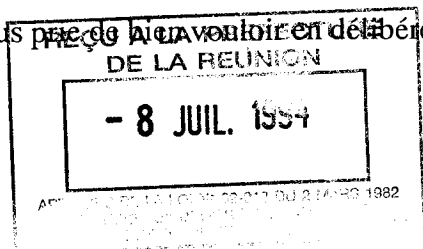
Cette disposition fondée sur une volonté de traiter globalement les problèmes d'urbanisation et de remembrement.

Aussi, il est envisagé de mettre en oeuvre le processus suivant, afin que la Commune puisse se déterminer à propos de la stratégie à adopter sur le secteur :



Je vous demande de m'autoriser à lancer l'étude préalable à l'aménagement de la zone permettant d'y définir le programme, une esquisse de plan de composition, ainsi que la mesure des conséquences urbanistiques techniques et financières.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 94/4-14**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mercredi 29 juin 1994**

**OBJET**

**ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT**  
**DE LA MONTEE DES ANANAS - BOIS DE NEFLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code des communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/4-14 de Monsieur le Maire ;

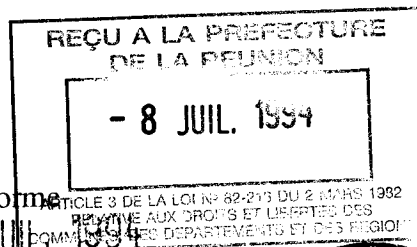
Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE UNIQUE**

Autorise le Maire à lancer l'étude préalable à l'aménagement de la montée des Ananas à Bois de Nèfles.



Pour extrait certifié conforme  
Saint-Denis, le 06 JUL 1994

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

